VÉRITABLE HISTOIRE

DE LA FLAGELLATION

DE PONCELIN,

Avec le fameux interrogatoire qu'un des frères fouetteurs a subi devant le juge de paix.

Tout le monde sait qu'un écrivain célèbre s'avisa, dans un moment de gaité, de faire des plaisanteries sur le compte du roi de Prusse.

Le grand Frédéric qui n'étoit rien moins que plaisant et qui n'aimoit point les turlupinades, fit royalement distribuer des coups de bâton au malin persiffleur de sa gloire, et, qui plus est, il exigea qu'IL EN DONNAT QUITTANCE. Ainsi l'on voit que le métier de satyrique ne vaut pas plus sous les rois que dans la république; un fait tout récent nous le prouve.

Au moment d'une victoire incomparable, et pour ainsi dire unique dans les fastes de l'histoire, qui croiroit que tout Paris s'occupe plus d'un cul

FLAGELLÉ que du grand coup de filet qui vient de prendre en Italie toute une armée d'Autrichiens, composée de l'élite de tous les INCOYABLES de Vienne? Qui croiroit que l'épiderme égratigné du derrière d'un abbé trop fameux, fixe plus l'attention publique que 24 drapeaux arrachés des mains d'Alvinzi, sans compter le magnifique étendard parfumé, brodé par l'impératrice elle-même, pour la belle jeunesse allemande, maintenant prisonnière du fanfa-on Buonapa-te.

Nommons donc, malgré notre répugnance à tracer son nom flétri, le journaliste PONCELIN qui dit à la France entière qu'il a été corrigé, fessé d'importance, et que c'est au directeur BARRAS qu'il doit cette baroque fustigation. (Si cela est, BARRAS a eu bien tort de ne pas lui faire donner QUITTANCE des étrivières qu'il a reçues). Cette précaution eut évité bien des raisonnemens à perte de vue, bien des conjectures, bien des suppositions, bien des lamentations briscornues aux très-intéressans confrères du pauvre CUL FOUETTÉ!

Nous saurions combien, au juste, de coups de fouet a reçu le piteux abbé. Nous saurions si c'est avec du bouleau trempé dans du vinaigre, ou des verges d'osier; si c'est avec un martinet ou une discipline séraphique; si c'est avec un fouet de poste ou de baleine, ce qui seroit très-essentiel pour l'histoire des flagellés, si recherchée par les dévots depuis PONCE PILATE jusqu'à PONCE-LIN.

Pour moi qui suis un peu jovial, et dont le premier mouvement est de rire quand j'entends crier: Au CUL FOUETTÉ! j'ai bien de la peine à croire que le directeur BARRAS ait fait traiter un grave abbé comme un polisson de collége. Je me rappelle bien qu'on a fouetté l'abbé Miolant pour avoir

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

fait un mauvais ballon ; mais un abbé qui fait un mauvais journal farci de mensonges et de calomnies, en vérité, cela ne vaut pas même la dépense d'un bon balai.

Cependant, quand je me rappelle ce que M. l'abbé a écrit contre le directeur BARRAS, j'avoue que le fouetté a bien étrangement abusé de la permission d'être impudent, perfide, et qui plus est atroce.

Nous invitons ceux qui ont lu le récit de la triste aventure de M. l'abbé à lire aussi ce qu'il a eu l'audace d'imprimer dans son fétide journal intitulé Courier Républicain. Il est bon de rappeller textuellement ce qu'il a osé écrire, afin de faire voir que sa tête a exposé son derrière, en supposant même que l'article suivant eut pu lui mériter toute autre punition que celle du plus profond mépris.

Voici donc ce qu'il a écrit :

» BARRAS loge aujourd'hui au Luxembourg. » Il étoit destiné à loger dans des maisons ROYALES » dans toutes les situations de sa vie. Avant la ré- » volution, le Châtelet avoit envoyé le jeune di- » recteur à Bicêtre pour quelques lettres-de-change « qui ne se trouvoient pas de bon aloi ».

Or vous, qui venez de lire ce paragraphe, et qui ne le connoissiez pas, parce qu'on peut très-bien vivre, être très-bon républicain, être honnête homme enfin, sans lire les sottises de monsieur l'abbé, repondez. Si vous êtes français, vous êtes plein d'honneur ; si vous êtes plein d'honneur, je vous le demande, vrai homme impartial, si un vil calomniateur, abusant de la chose la plus sacrée dans une république, je veux dire la liberté de la presse, osoit dire méchamment, traitreusement,

sans autre dessein que celui de nuire, parce qu'il est trop lâche pour assassiner, que le Châtelet vous envoya à Bicêtre pour de fausses lettres-de-change, je vous le demande, dis je, si vous ne sentiriez pas votre sang bouillonner dans vos veines? si, au risque de tout ce qui pourroit vous en arriver, oubliant raison, conseils, prudence, sagesse, vous laisseriez coucher le soleil sur votre injure; et si vous ne croiriez pas tout permis à votre vengeance contre l'exécrable monstre qui, comme le chien enragé, ne s'avise de mordre, que parce que l'écume de la rage qui lui couvre les yeux l'empêche d'appercevoir le bâton qui le menace.

Mais si, portant votre réflexion plus loin, vous considérez à qui le calomniateur s'adresse; si vous songez que son infâme libelle, repandu dans toute l'Europe peut être, fera croire aux nations étrangères que la première nation du monde compte parmi ses premiers magistrats un malheureux faussere, dont les jours flétris se sont écoulés dans l'odieux repaire que le dernier des brigands rougit d'avoir habité; dites si vous croiriez qu'un membre du directoire se trouveroit assez vengé, s'il croiroit avoir assez satisfait à la dignité nationale, en faisant appliquer quelques coups de fouet sur les fesses de ce misérable.

La puérilité de la vengeance prouve donc qu'elle n'est pas partie de Barras. Ou il a été assez philosophe pour ne pas se venger, ou s'il s'étoit vengé il l'eut fait d'une manière éclatante; il eut mesuré la veangeance sur l'énormité de l'offense et sur l'élévation de son rang; il se seroit souvenu que toute la France étoit outragée dans la personne de son magistrat. S'il avoit pu descendre jusqu'à Poncelin, c'eut été différemment qu'il eut sévi

contre ce vil distributeur de trivialles et dégoutantes rapsodies.

Que prouvent donc tous les sicaires de Poncelin, en criant au meurtre pour un cul fouette, en vociférant que BARRAS s'est vengé? Que prouvent ils? sinon que Poncelin a été assez insolent pour que BARRAS put se venger. Ils sentent donc que Poncelin méritoit le fouet pour son article, puisqu'entre mille articles plus dignes du fouet, ils choisissent précisément celui qui concerne BARRAS. Mais pourquoi chercher des conjectures, lorsque les faits sont constatés par des procès-verbaux authentiques?

UN IMPARTIAL.

Nous avons cru devoir ajouter ici un procès-verbal tout-à-fait intéressant sur cette affaire.

(Voyez le procès verbal).

La vérité toute nue sur la fustigation de monsieur l'Abbé.

L'an cinquième de la république française, une et indivisible, le dixième jour de pluviôse, neuf du matin, par-devant nous.... juge de paix, officier de police à Paris, soussigné assisté de notre secrétaire-greffier, est comparu volontairement le citoyen..... FRAPART dit BRAS-DE-FER, ex-militaire réformé à cause de ses blessures, lequel nous a dit et déclaré que voulant rendre hommage à la vérité, et redresser les faits faux et calomnieux avancés par Poncelin et consorts, relativement à la fustigation de ce journaliste; il se présente devant nous, et nous fait sa déclaration suivante :

Le 6 pluviôse dernier, plusieurs militaires réformés, au nombre de quatorze, un de chacune des armées victorieuses de la République, s'étoient réunis pour se réjouir ensemble dans un repas fraternel, des bonnes nouvelles que l'on venoit de recevoir; sur les six heures du soir ils sortoient le cœur ivre de joie, et la tête un peu échauffée des nombreux toasts qu'on avoient porté à nos victoires, lorsqu'ils rencontrèrent un petit vilain homme, haut de quatre pieds, yeux caves, mine allongée, vraie figure patibulaire. Tu as l'air bien triste, petit bougre, dit un des militaires? — Et vous bien gais, messieurs. — Ce n'est pas sans raison. — Ah! reprit mon Pigmé, avec un ton sardonique, la nouvelle mérite confirmation; ce ne seroit pas la première carmagnole que le directoire exécutif auroit faite. Comment, carmagnole, mille bombes; scélérat, tu traites nos victoires de carmagnole. — Messieurs, pas de colère, attendez à demain; je vais à un rendez vous où l'on doit me communiquer la vérité, j'aurai le courage de l'imprimer: Lisez Poncelin! Non, l'étincelle électrique n'est pas plus vive. Le malheureux rédacteur du Courier Républicain n'avoit pas articulé la dernière syllabe de son infâme nom, que déjà sa culotte étoit à bas; et qu'un mauvais balai, trouvé dans le ruisseau, avoit fait changer de couleur à la peau livide de ses fesses décharnées.

Ajoute le comparant, qu'après avoir été bien sermoné et fessé, mon dit citoyen Poncelin s'étoit spontanément mis à genoux devant les militaires susdits, et que là, d'un air contrit, humilié et repentant, il leur avoit dit: Mes amis, mes chers amis, la correction que vous venez de

me donner est un peu forte ; mais je vous l'avoue, avec sincérité, j'en avois besoin. Vous m'avez écorché le derrière, mais vous m'avez désillé les yeux. Je renonce dès ce moment à mon infâme métier. J'ai un coin de terre, je vais le labourer, et avec son produit, j'élèverai mes enfans dans l'attachement pour la République, dans la crainte des loix, (et sur tout des verges) dans le respect pour les magistrats qui en sont les organes, et les militaires qui ont la tête si vive et les bras si lourds ; dans la haine du mensonge et de la calomnie, enfin dans l'amour d'un travail honnête, qui n'expose pas son auteur à un aussi vil châtiment que celui que vous venez de ne faire éprouver. Adieu, mes amis, mes chers amis, encore une fois, je vous remercie. Un des militaires tendit à Poncelin la main, que celui ci baisa affectueusement, et s'en fut.

Qui est tout ce qu'il a dit savoir.

A lui demandé, d'office, dans quel lieu la fustigation avoit eu lieu ? --- A répondu dans la place de l'Odéon, sur les marches du théâtre. --- A lui représenté qu'il est surprenant qu'une foule de citoyens ne soit pas accourue aux cris de Poncelin ? --- A répondu que pendant la fustigation Poncelin, résigné, n'avoit pas jetté le plus petit cri ; que quelques passans, inconnus au déclarant, s'étant approchés et ayant appris que c'étoit un journaliste qu'on chatioit, avoient unanimement crié : bravo ! bravissimo ! C'est bien fait.

A lui demandé s'il requiert salaire ? a répondu qu'il exigeoit les vingt-cinq louis d'or promis par monsieur Fievée à celui qui donneroit des notions certaines sur la fustigation de son cher ami monsieur l'abbé Poncelin.

A lui représenté que l'acceptation d'une somme aussi forte rendroit nécessairement suspecte sa déclaration aux citoyens vertueux, et même criminelle aux yeux de la loi.

A répondu qu'il lui sembloit qu'il n'y avoit pas plus de mal à recevoir qu'à offrir, à être suborné que suborneur.

A lui représenté que l'un et l'autre étoit un crime porté au code pénal; mais que les journalistes étoient considérés dans l'état comme hors de la loi; qu'en vertu de la liberté illimitée de leurs presses, ils avoient conquis le droit de tout dire et de tout faire impunément.

A répondu que lorsque dans la société on tolère des délits privilégiés, chaque membre de cette société, rentre pour la répression de ces délits, dans le droit de nature, en conséquence peut aussi impunément repousser le brigand qui, fort de la non-existence ou de l'impuissance de la loi, se permet de l'attaquer en sa vie ou en son honneur.

Fait le dit jour et an que dessus et ont signés.....

De l'imprimerie de Cosnon-Pellerin, rue Nicaise, Maison Cruffol, N°. 330.